

lement parce que les montures devaient de plus en plus difficiles à se procurer, mais parce que le prix de chacun de ces chevaux représentait un bon profit et prêt à attaquer les forces britanniques.

D'après des informations récentes, le général Botta et les membres du gouvernement boer sont signalés à l'est d'Embo. Botta aurait deux canons.

**Un violent combat. — Nombreux morts**

Londres, 30 mai. — Lord Kitchener télégraphie de Pretoria, 30 mai :

« Delarey a attaqué hier, les troupes de Dixon, à Vlakfontein. Le combat a été violent. Les Boers ont été repoussés et ont subi de grosses pertes. Ils ont abandonné 35 cadavres. Les Anglais ont eu 174 tués et blessés ; 4 officiers anglais sont parmi les morts. »

N. B. — Vlakfontein se trouve à 10 milles au sud-est d'Heidelberg, dans l'estremité du Transvaal, sur la ligne du chemin de fer de Johannesburg à Durban (Natal). A signaler qu'une dépêche antérieure avait en effet signalé que Delarey y occupait une forte position avec 15 canons.

**SÉNAT**

**Séance du 31 mai 1907**

Présidence de M. Fallières, président.

La séance est ouverte à trois heures.

M. Le Provost de Launay déclare qu'ayant reçu satisfaction du ministre de la guerre, il retire sa demande d'interpellation sur la date de la convocation des réservistes dans sa région.

**Les agents des trains**

On reprend la discussion de la proposition de loi relative à la situation des mécaniciens, chauffeurs et agents des trains.

MM. Colin, Straus, Pevet, Périer, prennent successivement la parole. La suite de la discussion est renvoyée à mardi à 3 heures. La séance est levée à 5 heures 30.

**Chambre des Députés**

**Séance du vendredi 31 mai 1907**

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Douchane.

**Validation**

La Chambre valide l'élection de M. Gimeux des Fosses, dans l'arrondissement de Châteauneuf.

**Les événements d'Algérie**

M. Edmond Drumont demande la jonction de son interpellation sur la situation à Alger à celle de M. Marchal sur les troubles de Marguerite.

M. Waldeck Rousseau déclare ne pas s'y opposer, mais il fait observer que ces interpellations n'ont entre elles aucun rapport.

M. Morinaud, lui, s'oppose à la jonction.

M. Drumont s'en remet à la décision de la Chambre.

J'ai déjà dit, ajouta-t-il, que M. Lataud, préfet d'Alger, était un homme à mépriser.

M. Paul Deschamps. — Je vous rappelle à l'ordre avec insinuation au procès-verbal.

M. WALDECK ROUSSEAU. — En présence des injures systématiques dont le préfet d'Alger est l'objet, je ne puis observer de la même manière que j'ai vu tout à l'heure. Je profite de l'occasion pour déclarer que M. Lataud a toute la confiance du gouvernement.

M. LAMURE. — Cela ne nous rassure pas !

M. Charles Bernard. — Quand un M. Lataud, on peut bien avoir Lataud !

M. Paul Deschamps. — Je vous rappelle à l'ordre avec insinuation au procès-verbal.

M. WALDECK ROUSSEAU. — Il s'agit de la discussion de l'interpellation de M. Drumont et non de la discussion de l'interpellation de M. Marchal, ce qui est tout à fait différent.

M. Paul Deschamps. — Je vous rappelle à l'ordre avec insinuation au procès-verbal.

M. WALDECK ROUSSEAU. — Ce bruit n'est pas fondé.

M. ALBIN ROSE. — J'espère que le gouvernement prendra des mesures énergiques pour la punition des coupables.

L'incident, qui ne paraît pas avoir l'assise de la Chambre, est interrompu fréquemment. Il n'apprend, d'ailleurs, rien de nouveau.

On entend ensuite un discours de M. Marchal, et la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

**Les victimes des orages**

La Chambre vote un crédit de 50.000 francs, pour permettre de venir en aide aux familles ouvrières, dont les meubles et les livres ont été emportés par les inondations, conséquence des orages de mercredi à Paris.

La séance est levée à six heures.

**LOTTERIE DES ARTISTES DRAMATIQUES**

Paris, 31 mai. — Ce matin, à neuf heures, a eu lieu, dans la salle des conférences de la mairie du dixième arrondissement, le tirage de la Lotterie des Associations des Artistes Dramatiques. Les opérations du tirage ont eu lieu sous la direction de M. Georges Berger, président de la commission de surveillance de la loterie, assisté des membres du Comité.

562 numéros ont été tirés, représentant un total de 500.000 francs de lots.

Les numéros 310.173 et 607.957 sont remboursés par la somme de 100.000 francs.

Les cinquante numéros suivants sont remboursés chacun par la somme de 1.000 francs :

1.015.234	433.126	276.849	1.599.984	536.925
19.387	347.054	015.109	184.077	703.831
1.038.004	443.993	373.673	1.133.958	281.360
1.414.074	291.685	363.360	22.187	712.837
381.756	1.943.141	694.640	701.150	1.414.263
493.876	314.384	366.282	1.863.471	217.777
1.125.749	706.846	512.267	1.424.275	1.588.064
1.417.434	220.000	171.953	119.121	412.557
1.140.188	640.961	663.996	844.286	1.538.978
1.017.150	1.273.960	402.982	510.200	1.517.024

Les 100 numéros suivants sont remboursés chacun par la somme de 500 francs :

303.223	679.762	1.290.065	912.039	1.537.238
682.150	996.176	907.614	1.133.909	322.522
689.779	881.064	1.305.637	489.984	1.210.864
1.397.745	400.103	1.203.024	730.021	1.124.222
1.425.150	503.389	1.483.956	224.366	1.185.289
1.681.960	615.346	111.051	775.619	628.685
1.680.723	201.482	314.648	1.285.039	15.474
1.491.675	294.605	210.040	22.245	431.437
22.256	414.000	525.915	323.194	1.534.200
731.884	674.988	467.560	1.287.154	1.285.824
707.840	411.014	131.204	602.500	943.217
797.732	926.013	1.014.681	642.060	362.384
887.225	1.509.426	1.091.494	2.419	124.893
619.948	1.433.078	1.436.681	1.300.973	1.646.467
318.378	41.272	1.269.414	1.387.472	1.094.127
9.516	63.256	1.216.691	104.632	228.237
173.216	1.304.863	1.008.385	11.787	1.17.787
345.143	981.177	1.306.662	977.012	697.946
282.752	2.549	1.111.891	39.446	1.521.168
412.691	438.332	301.820	386.066	1.047.555

**UNE EFFROYABLE MÉPRISE**

Narbonne, 31 mai. — La petite commune de Evreux vient d'être le théâtre d'un lamentable événement. Au cours d'une partie de chasse, un père a tué accidentellement son fils d'un coup de fusil. Voici les faits :

Vers huit heures du soir, deux propriétaires de la localité, MM. Barthe père et fils, ce dernier âgé de trente-deux ans, se mettaient à l'affût pour tenter de tuer un sanglier qui dévastait leurs récoltes.

Après deux heures de vaine attente, le fils Barthe, impatient, se dirigea vers le poste qu'occupait son père.

« Malheur, la nuit était noire. Le malheureux père, voyant un ombre s'approcher, crut que c'était le sanglier qui venait vers lui. Vivement, il épaula, ajusta et fit feu.

« Un cri déchirant répondit à la détonation. Afolé, M. Barthe, comprenant trop tard de quelle effroyable méprise il avait été victime, courut tout tremblant vers l'endroit où venait de s'abattre la masse confuse sur laquelle il venait de tirer.

« Hélas ! son fils gisait sur le sol rougi de son sang, le front troué d'une balle, et peu après, le pauvre garçon rendait le dernier soupir.

« Le désespoir de l'involontaire meurtrier déte toute description.

**CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING**

**Séance du 31 mai 1907**

Présidence de M. G. Dron, maire

La séance est ouverte à neuf heures 15. Sont présents : MM. G. Dron, maire ; Lecote, Salambien, Cordier, adjoints ; Ducottombier, Honoré Colson, Dansonville, Cochet, Parray, Martin, Lévouillé, Henri Loridan, Ch. Leplat, Lefebvre, Orlio, Deras, Sculbert, Maertens, Saison, Coppin, Grau, Devaële, Maurel-Leclercq, Henri Dumortier, Duville, Quivron, Ladesou, Rompéau, Six, Voegt, Delphin Dumortier.

M. Flamant, adjoint, est excusé.

M. Henri Loridan, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; la rédaction en est adoptée sans observation.

**Service des eaux.** — Le Conseil vote le crédit nécessaire pour allouer une indemnité de 1.800 fr. à M. Marin, qui a fait l'intérim à la direction après la mort de M. Binet.

Autres ouvertures de crédits pour augmentation de deux traitements d'employés et pour les frais de location du terrain sur lequel est construite une baraque à Mons-en-Pévèle.

**Compte administratif du maire.** — Renvoi à l'examen de la Commission des finances.

**Condition privée.** — Par suite de la loi interdisant la création d'une Condition privée dans la ville où il existe une Condition publique, l'immeuble du boulevard Gambetta est resté sans emploi et inachévé.

M. Pannel, entrepreneur de Roubaix, qui a été déclaré des droits d'octroi sur les fers destinés à ces fameuses et employés, a demandé le remboursement. Le Conseil fait droit à cette demande.

**Entreprise de coiffage pour l'usage de gas.** — Le Conseil autorise le Maire à signer un marché avec M. Dervaux, pour le coiffage pour l'usage de gas.

A propos de l'usage de gas, M. Lefebvre réclame de nouveau contre l'emploi de ouvriers belges : il prétend qu'il y en a encore un certain nombre.

M. le Maire répond que l'administration est aussi désireuse que M. Lefebvre de régler la situation au mieux des intérêts des ouvriers français.

**L'éclairage public à l'incandescence par le gas.** — Communication est donnée d'un rapport de l'Administration municipale relatif aux essais faits pour l'éclairage public de la Ville par la Société française (système Auer) et la Compagnie Denevrouse. Les constatations faites ont toutes été en faveur de l'éclairage par incandescence qui procure plus de lumière en même temps qu'une économie considérable de gas.

La Compagnie française offre de transformer les 1.800 lanternes dont 70 intensives, soit 1870 becs, moyennant une somme totale de 45.876 francs 20 à payer en cinq annuités de 9.117 francs 44. Les frais supplémentaires pour le matériel et le personnel seraient de 18.448 francs par an, soit une dépense annuelle de 27.565 francs 44. L'économie de gas serait de 32.076 francs 88 pendant les cinq premières années et de 41.194 francs 32 pour les années suivantes.

La Compagnie Denevrouse donnerait les mêmes résultats ; il y aurait pourtant une diminution de deux mille francs sur les frais du système précédent ; mais la dépense annuelle serait plus élevée.

M. le Maire propose de confier au directeur de l'usine municipale à gas le soin de se procurer des manchons et des becs à plus bas prix que ceux des sociétés précitées ; la Ville opérerait elle-même la transformation des becs. On lui a fait accepter également les mêmes avantages et les mêmes charges que l'année dernière c'est-à-dire 500 francs par représentation, ce qui ferait pour 288 représentations la somme de 14.400 francs, donnant le dimanche soit un drame ou une grande comédie avec un lever de rideau, soit un opéra ou un opéra-comique avec un minimum de sept représentations lyriques durant la saison. En ce qui concerne la composition des troupes dramatiques et lyriques, les propositions des trois postulants sont, à peu de chose près, les mêmes.

Tout en remerciant M. Louis Couvreur et à Mme Deschamps, le rapporteur estime qu'on ne doit pas oublier que M. Alexandre fils a déployé d'énergiques efforts en vue d'implanter à Tourcoing le goût du théâtre, qu'il a jusqu'ici parfaitement rempli ses engagements, qu'il est juste par conséquent qu'il récolte un peu les fruits des sacrifices antérieurs.

La Commission des Beaux-Arts a donc conclu à l'attribution de la subvention théâtrale à M. Alexandre fils qui sera tenu de jouer dans la salle de la Nouvelle union tourquennoise, de donner au moins cinq actes par soirée, de réduire les extraits et de commencer à sept heures précises.

En terminant M. Martin émet de nouveau un vœu en faveur de la création d'un théâtre municipal.

Après la lecture du rapport, M. Quivron présente des observations et fait sur les conclusions de la Commission des Beaux-Arts. Il critique le choix qui a été fait de M. Alexandre fils, comme bénéficiaire de la subvention, estimant que quoiqu'on dise, la valeur artistique de sa troupe ne justifie pas cette préférence. Il appuie plutôt M. Louis Couvreur qui s'engagerait à donner à Tourcoing une troupe stable qui laisserait ainsi un profit au commerce local, tandis que M. Alexandre fils se contente de dépenser l'argent de la ville sans rien laisser à la ville.

M. Salambien dit que le Directeur du gaz avait encore proposé quatre autres ; les ressources n'ont permis qu'en établir trois. Quoiqu'il en soit, la consommation va toujours croissant, la troisième cloche ne sera pas superflue, elle servira de cloche de secours. En hiver, dès huit heures et demie ou neuf heures du soir, les cloches sont vides et il faut produire le gas au fur et à mesure de la consommation.

M. Orlio discute les calculs de prévision d'économies et croit que les économies ne seront pas aussi importantes qu'on ne le pense.

M. le Maire. — Ces calculs ont été contrôlés par une commission très compétente, la commission du gas, qui a été unanime à les approuver.

Sous le bénéfice de ces observations, les conclusions du rapport de l'administration sont adoptées.

**Indemnités pour missions remplies par les Conseillers municipaux.** — Sur une proposition de la Commission municipale, le Conseil décide de payer aux conseillers municipaux pour mission le Conseil approuve les dépenses antérieures et autorise l'administration à fixer à l'avenir l'indemnité afférente à chaque mission.

**Le curage de la beque de Neuville.** — Le Conseil vote le crédit nécessaire pour couvrir la dépense de curage et celle d'entretien de la beque de Neuville suivant le prorata fixé.

**Commissions permanentes.** — Il est procédé au renouvellement des commissions permanentes. La Commission scolaire s'est accrue de deux membres, nouvellement élus.

**Le dépouillement du scrutin prend trois quarts d'heure.**

**Commission des Prudhommes.** — Une commission spéciale doit être chargée de l'étude du vœu de M. Delphin Dumortier, tendant à modifier les catégories pour les Prudhommes. Sont désignés pour faire partie de cette commission MM. Honoré Colson, Louis Grau, Paul Martin, Jules Dansonville, Sculbert, Ladesou et Delphin Dumortier.

**Traque à l'Hôtel-de-Ville.** — Le Conseil homologue les procès-verbaux de réception du travail de

construction de l'ascenseur, du plafond, de la salle des délibérations et de diverses autres fournitures.

Un incident à propos de la nomination des commissaires. — A ce moment s'éleva un incident assez vif mais peu compréhensible à propos de certains noms qui auraient été écartés. MM. Delphin Dumortier et Quivron protestent contre ces exclusions, mais MM. Martin et Maertens ripostent et accusent la minorité socialiste d'avoir de son côté écarté tous les noms qui n'étaient pas de leur avis. M. le Maire met fin à l'incident.

**Société d'Instruction militaire.** — Sur la proposition de M. Parray, au nom des commissions des Finances et Militaire, le Conseil vote un crédit de 210 francs, pour l'acquisition de sixante blouses en tricot, destinées aux jeunes gens faisant partie de la société d'Instruction militaire La Tourquennoise.

**La subvention théâtrale.** — Cette question avait été appelée à l'ordre du jour, mais comme le rapport n'avait pas été distribué à temps, la discussion en avait été renvoyée. Nous analysons donc le rapport préparé sur cette question par M. P. Martin, au nom de la Commission des Beaux-Arts.

M. Martin expose d'abord qu'après avoir écarté les demandes qui ne présentaient pas un caractère assez sérieux, la Commission s'est attachée à l'examen de trois demandes : celles de M. Louis Couvreur, de Mme Vve Gustave Deschamps et de M. Alexandre fils.

Les postulants ont respectivement formulé les offres suivantes. Pour le subvention de 15.000 francs, M. Louis Couvreur jouerait le dimanche avec une troupe spéciale pour Tourcoing un drame et un vaudeville ; en outre, sa troupe lyrique de Roubaix viendrait, soit le lundi, le mardi ou le vendredi, donner une représentation d'opérette. Mme Vve Gustave Deschamps désire également 15.000 francs ; elle jouerait un drame et une comédie le dimanche, plus un drame et un vaudeville le lundi, en outre elle donnerait une fois par mois une représentation d'opérette. Enfin, M. Alexandre fils accepte également les mêmes avantages et les mêmes charges que l'année dernière c'est-à-dire 500 francs par représentation, ce qui ferait pour 288 représentations la somme de 14.400 francs, donnant le dimanche soit un drame ou une grande comédie avec un lever de rideau, soit un opéra ou un opéra-comique avec un minimum de sept représentations lyriques durant la saison. En ce qui concerne la composition des troupes dramatiques et lyriques, les propositions des trois postulants sont, à peu de chose près, les mêmes.

Tout en remerciant M. Louis Couvreur et à Mme Deschamps, le rapporteur estime qu'on ne doit pas oublier que M. Alexandre fils a déployé d'énergiques efforts en vue d'implanter à Tourcoing le goût du théâtre, qu'il a jusqu'ici parfaitement rempli ses engagements, qu'il est juste par conséquent qu'il récolte un peu les fruits des sacrifices antérieurs.

La Commission des Beaux-Arts a donc conclu à l'attribution de la subvention théâtrale à M. Alexandre fils qui sera tenu de jouer dans la salle de la Nouvelle union tourquennoise, de donner au moins cinq actes par soirée, de réduire les extraits et de commencer à sept heures précises.

En terminant M. Martin émet de nouveau un vœu en faveur de la création d'un théâtre municipal.

Après la lecture du rapport, M. Quivron présente des observations et fait sur les conclusions de la Commission des Beaux-Arts. Il critique le choix qui a été fait de M. Alexandre fils, comme bénéficiaire de la subvention, estimant que quoiqu'on dise, la valeur artistique de sa troupe ne justifie pas cette préférence. Il appuie plutôt M. Louis Couvreur qui s'engagerait à donner à Tourcoing une troupe stable qui laisserait ainsi un profit au commerce local, tandis que M. Alexandre fils se contente de dépenser l'argent de la ville sans rien laisser à la ville.

M. Salambien dit que le Directeur du gaz avait encore proposé quatre autres ; les ressources n'ont permis qu'en établir trois. Quoiqu'il en soit, la consommation va toujours croissant, la troisième cloche ne sera pas superflue, elle servira de cloche de secours. En hiver, dès huit heures et demie ou neuf heures du soir, les cloches sont vides et il faut produire le gas au fur et à mesure de la consommation.

M. Orlio discute les calculs de prévision d'économies et croit que les économies ne seront pas aussi importantes qu'on ne le pense.

M. le Maire. — Ces calculs ont été contrôlés par une commission très compétente, la commission du gas, qui a été unanime à les approuver.

Sous le bénéfice de ces observations, les conclusions du rapport de l'administration sont adoptées.

**Indemnités pour missions remplies par les Conseillers municipaux.** — Sur une proposition de la Commission municipale, le Conseil décide de payer aux conseillers municipaux pour mission le Conseil approuve les dépenses antérieures et autorise l'administration à fixer à l'avenir l'indemnité afférente à chaque mission.

**Le curage de la beque de Neuville.** — Le Conseil vote le crédit nécessaire pour couvrir la dépense de curage et celle d'entretien de la beque de Neuville suivant le prorata fixé.

**Commissions permanentes.** — Il est procédé au renouvellement des commissions permanentes. La Commission scolaire s'est accrue de deux membres, nouvellement élus.

**Le dépouillement du scrutin prend trois quarts d'heure.**

**Commission des Prudhommes.** — Une commission spéciale doit être chargée de l'étude du vœu de M. Delphin Dumortier, tendant à modifier les catégories pour les Prudhommes. Sont désignés pour faire partie de cette commission MM. Honoré Colson, Louis Grau, Paul Martin, Jules Dansonville, Sculbert, Ladesou et Delphin Dumortier.

**Traque à l'Hôtel-de-Ville.** — Le Conseil homologue les procès-verbaux de réception du travail de

tendant à liquider la pension de retraite d'un employé d'octroi, M. Becker, entré dans le service le 1er mai 1876. Cette retraite devant être de la moitié du traitement moyen qui s'est élevé à 1427 fr. 05, sera de 713 fr. 52 et sera payée à M. Becker à partir du 1er mai 1907.

**Kiosque du Blanc-Seau.** — Sur une demande de M. Darrau, le Conseil vote le crédit nécessaire pour couvrir le kiosque du Blanc-Seau.

**Expenses d'entretien pour les Hospices.** — Dans un rapport en date du 17 mai 1907, la commission administrative des Hospices a décidé d'acheter une grande exploitation agricole située entre le nouveau hospice et le Risquons-Tout, comprenant deux fermes ayant ensemble une contenance totale de 31 hectares et demi et appartenant à M. Clainpennin. Cette propriété coûtera 200.000 francs, et les frais d'acquisition et d'enregistrement s'élevèrent à 25.000 francs. Il s'agit pour les hospices d'exploiter les fermes et de fournir du lait aux hospitalisés. Or, il faut à Tourcoing, tant pour l'hôpital que pour l'asile, 32.087 litres de lait par an. Le lait de ces fermes serait également destiné aux malades de l'asile d'assistance médicale gratuite et aux pensionnaires des orphelins.

On construira également à cet endroit un asile de convalescence, où seront traités les malades chroniques pour lesquelles les soins quotidiens du médecin sont moins indispensables.

La commission des hospices voudrait aussi sur cet emplacement élever un sanatorium contre la tuberculose. Enfin, un dernier projet consisterait à construire un local pour héberger les invalides, les infirmes, les estropiés, les idiots, les épileptiques, etc., tous ceux qui, au sortir de l'hôpital ne trouvent plus à gagner leur vie et sont de ce fait réduits à la misère.

Telle est, résumée aussi brièvement que possible, la délibération fort étendue qui a été prise par la commission des hospices et que, au nom de la commission des Finances, M. Ducottombier propose au Conseil Municipal d'approuver.

**Vœux.** — M. Delphin Dumortier dépose un vœu tendant à supprimer les droits sur le margarine.

M. Salambien fait remarquer que la margarine rapporte 25.000 fr. à l'octroi ; il faudrait les retrouver d'un autre côté.

M. le maire objecte aussi que le tarif d'octroi est fait pour cinq ans.

M. Rompéau demande la création d'un bureau d'octroi aux Trois-Pièces.

M. Salambien dit que la création de ce bureau augmenterait encore les frais de perception des droits d'octroi.

Il est plus d'une heure du matin quand la séance est levée.

**COTONS AMERICAINS**

New-York, vendredi, 31 mai

Cours de clôture

TERME	NEW-YORK		NEW-ORLEANS	
	aujourd'hui	précédente	aujourd'hui	précédente
Mai.....1907	7.82	7.88	7.53	7.57
Juin.....	7.86	7.56	7.55	7.55
Juillet.....	7.33	7.30	7.30	7.30
Août.....	6.90	6.90	6.90	6.90
Septembre.....	7.66	6.80	6.80	6.80
Octobre.....	7.01	6.78	6.78	6.78
Novembre.....	7.03	6.78	6.78	6.78
Décembre.....	7.08	6.80	6.81	6.81
Janvier.....	7.08	6.80	6.81	6.81
Février.....	7.08	6.80	6.81	6.81
Mars.....	7.08	6.80	6.81	6.81
Avril.....	7.08	6.80	6.81	6.81

**RECYTES**

Portes des Etats-Unis... 16.000 balles

des Indes... 7.000 »

**SAVONS DE TOILETTE EXTRA FINS**

Vente au kilogramme

L. Moissereau, mercier, rue de Mousaux, 16, à Roubaix, a l'honneur d'annoncer au public une mise en vente exceptionnelle de savons extra-fins, défrichés légèrement. Ces beaux articles, valant 12 francs la douzaine, sont offerts au rabais, à raison de 5 francs 20 centimes le kilogramme octroi compris.

**Chronique Locale**

**ROUBAIX**

FERMETURE D'UNE ECOLE MATERNELLE.

— M. le Maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant :

Nous, maire de la ville de Roubaix,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu le rapport de M. le docteur Morlier, médecin inspecteur du service médical scolaire, en date de ce jour,

Considérant qu'il résulte de ce rapport qu'il est urgent

**DERNIERE HEURE**

3' EDITION (De nos correspondants) 3' EDITION

**LE CONGRÈS DES UNIONS DE LA PAIX SOCIALE**

**Un rapport de Madame Mathon-Motte sur l'école ménagère de Roubaix**

Paris, 31 mai. — Hier ont commencé, comme nous l'avons dit, à l'Hôtel de la Société de géographie, 184, boulevard Saint-Germain, les séances du XXe Congrès des Unions de la paix sociale, inaugurées par un discours de M. Jacques Flou sur le Socialisme et les luttes de demain. Elles se poursuivront jusqu'au 6 juin. Elles ont été intéressées, cette année, elles sont entièrement consacrées à la condition de la femme. Tout ce qui concerne celle-ci est passé en revue, et les solutions pratiques sont plus particulièrement examinées.

Aujourd'hui, dans la séance de l'après-midi, M. Flouquin, avocat à la Cour d'appel de Douai, a traité du travail des ouvrières à Paris ; M. H. Joly, du travail des ouvrières et des chômeuses de France ; M. Gigot, l'ancien préfet de police, de la intéressante question de la séduction et de la recherche de la paternité ; M. Escarot, des fiançailles et de leur réglementation dans la loi civile ; M. Julien, directeur au ministère du travail de Belgique, du travail des femmes belges dans la grande et la petite industrie ; Mme Vincent, de la domesticité féminine.

Succinctement, jusqu'à la fin du Congrès, les plus éminents, parmi ceux qui s'occupent des questions sociales, donneront leur avis motivé sur les contrats de mariage, sur les patronages de jeunes filles, sur la mutualité pour femmes, sur le divorce.

M. Dejaque, professeur à l'Université de Liège, exposera les lois récentes de la Belgique pour la protection de la femme mariée ; l'abbé Cuvry, curé de Mulhouse, rendra compte des œuvres féminines, qui sont nées en France dans cette cité manufacturière ; M. Duthoit, médecin professeur à la Faculté libre de droit de Lille, examinera l'électeur politique des femmes... mais il faudrait citer tout le programme !

La séance de ce soir était pour Roubaix particulièrement intéressante. En effet, Mme Mathon-Motte présentait, au Congrès, son rapport sur l'école ménagère de Roubaix. C'est au milieu d'applaudissements, que votre compatriote a fait connaître les résultats de son œuvre.

Mme Mathon-Motte explique, d'abord, comment l'idée lui vint, et à ses amies, de se consacrer à cette œuvre louable entre toutes :

« Roubaix est une Tourcoing, dit-elle, le centre de l'industrie textile du Nord de la France ; la population y est très dense. Les filles sont occupées dans les usines, dès leur sortie de l'école ; aussi, lorsqu'elles se marient, ignorent-elles complètement, la

**LA PESTE A LONDRES**

Paris, 31 mai. — L'Intendant de demain publie la dépêche suivante :

« Londres, 31 mai. — Quoique les autorités sanitaires déclarent que le cas de peste bubonique, signalé chez un soldat de Woolwich, ne doit pas causer d'inquiétude, l'opinion publique est inquiète. Les journaux ont publié un quartier londonien de Woolwich, où habitait dernièrement le soldat contaminé, viennent d'être isolés à l'hôpital des pestiférés.

**LES TROUBLES D'ESPAGNE. — MUTINERIE D'EMPLOYES D'OTROU. — GENDARMES LAPIDES. — COUPS DE FEU SUR LES MUTINS.**

— UN TUE, DIX BLESSES.

Larocque (Espagne), 31 mai. — Les employés de l'Otrou se sont levés en grève et ils se sont en outre mutinés. Les gendarmes qui cherchaient à les disperser ont été accueillis à coups de pierres. Les gendarmes ont alors fait feu. Deux employés auraient été tués ; plusieurs sont blessés.

Madrid, 31 mai. — Une dépêche officielle de Larocque annonce que la gendarmerie a dispersé les émeutiers. Un de ceux-ci a été tué ; le nombre des blessés est de dix. Le calme est rétabli.

Une dépêche au « Héraut » annonce que la grève générale a éclaté. Les journaux ont été obligés, en conséquence, de suspendre leur publication.

**LA REINE WILHELMINE EN ALLEMAGNE**

Berlin, 31 mai. — Cette après-midi la reine des Pays-Bas a reçu la visite de M. de Bolew, chancelier de l'Empire. Les journaux berlinois, comme sur un mot d'ordre, adressent des souhaits chaleureux à la reine Wilhelmine ; l'un d'eux, presque un officier, assure la jeune souveraine que la Hollande peut être assurée de trouver en tout danger la protection de son voisin allemand.

**UN CRIME MYSTERIEUX A PARIS**

Paris, 31 mai. — A un retiré, ce matin, de la Seine, en aval du pont de Saint-Ouen, le corps d'un homme de 40 ans qui pesait un poids énorme paraît qu'il avait attaché ses bras aux jambons par une grosse chaîne de fer et portait un sac rempli de pavés. Il était bâillonné et portait un coup de couteau à la nuque. On avait relevé le cadavre sur son lit et tous les papiers de son poche. Le police a constaté que ce corps appartenait à un criminel connu par ses méfaits.

**LA CHALEUR A PARIS**

Paris, 31 mai. — La chaleur est si accablante, aujourd'hui, à Paris, qu'on n'a pas relevé moins de six personnes mortes de chaleur.

**LE MARIAGE DE VERA GELO**

Bruxelles, 31 mai. — Le « Petit Bleu » de Bruxelles annonce que Vera Gelo se sera mariée à M. Zelenka. Mais il ajoute que les parents de l'infortunée victime du drame du Collège de France s'opposeraient à ce mariage.

**UN INSTITUT FOURDROY**